

Secrétaire

Le secrétaire sous la responsabilité du vice-président administration, voit à l'élaboration des ordres du jour, à la prise de notes, à la rédaction et le classement des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales. Il prépare les lettres à la banque Royale et à la caisse Desjardins pour changer les signataires à la suite des nominations. Il est responsable de la correspondance (réception, distribution et envois) et des travaux de secrétariat que requiert l'association. Il fournit au président un rapport de ses activités à chaque réunion du conseil d'administration.